

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3970

23 décembre 2014

SOMMAIRE

BR Dial S.à r.l.	190560	Greenclean Concept SA	190516
Cami S.à r.l.	190538	Green Valley S.A.	190531
Carbon Finance S.A.	190514	Group Life	190516
Cuni-Fuels S.A.	190514	H-Atar SA	190514
Divhold S.à r.l.	190517	In Motion S.A.	190515
Doosan Techno Holding Company Limited	190514	In-Visible	190515
DORINT Hotel in Augsburg Lux S. à r.l.	190517	Irisbus Bénélux	190515
DTU Sàrl	190517	KFC Europe S.à r.l.	190543
Dynamic Charters S.A.	190514	Koenigsallee LP IV, S.à.r.l.	190515
Dzeta Europe	190517	Lagar S.A.	190522
Dzeta Partners	190518	Lakeu S.A.	190521
Dzeta Partners	190556	Le Dôme S.A.	190520
EBOP II Investments S.à r.l.	190518	Lexfield	190520
Energhe Lux S.A.	190518	Liusol International S.A.	190559
Etablissements J.P. Rinnen & Fils Clervaux Sàrl	190560	LT Capital S.A.	190521
Expertises et Développements Publics S.A.	190518	Lukvie S.à r.l.	190521
Financière Sam S.à r.l.	190527	Luxnanographics S.A.	190519
Forest Management Company	190519	Lyxor SME Credit Fund	190522
Forest Management Company	190519	Meenie GP S.A.	190522
Fourteen Phacelia S.à r.l.	190519	M.I.C. S.A.	190521
General Marva S.à r.l.	190548	Miredo S.A.	190542
GIM Strategische Investition VI S.à r.l. ..	190523	Mood Media Group S.A.	190520
Girona Immo S.A.	190516	Multimedia Interactive Communication S.A.	190521
Global Energy Investments S.à r.l.	190539	Palenque Finances S.A.	190516
		Premium Select Lux S.A.	190560
		TS Koenigsallee LP IV S.à.r.l.	190515

Carbon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 166.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014194784/10.

(140218176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Cuni-Fuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 39, avenue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 92.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014194855/10.

(140218317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Doosan Techno Holding Company Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège de direction effectif: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 150.251.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194865/10.

(140217702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Dynamic Charters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 75.754.

J'ai le regret de vous présenter ma démission en tant que personne chargée du contrôle des comptes au sein de la société DYNAMIC CHARTERS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RC B75754, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Arnaud BEZZINA.

Référence de publication: 2014194895/11.

(140218249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

H-Atar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 149.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014195050/13.

(140218124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

In Motion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195070/10.

(140217168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Irisbus Bénélux, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 79.706.

EXTRAIT

Il résulte notamment des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 20 novembre 2014 au siège social, ce qui suit:

1) Il a été décidé de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Antonio ORLANDO, avec effet au 31 octobre 2014 (date de la fin des fonctions en fait);

2) Il a été décidé de nommer, en remplacement de Monsieur Antonio ORLANDO, comme nouveau membre du conseil d'administration, Monsieur Christophe JANS, né le 4 avril 1978 à UCCLÉ (Belgique) domicilié à B-1480 TUBIZE (Belgique), Chaussée de Mons 788, et ceci avec effet à partir du 31 octobre 2014 (date d'entrée en fonctions en fait);

3) Il a été décidé de fixer le terme du nouvel administrateur de manière à ce qu'il prenne fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IRISBUS BENELUX S.A.

Par mandat spécial

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2014195072/21.

(140217626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

In-Visible, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 7, route de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 27.148.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014195071/13.

(140218307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Koenigsallee LP IV, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. TS Koenigsallee LP IV S.à.r.l.).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 96.637.

Le bilan au 31.12.2013 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195135/10.

(140218159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Group Life, Société Anonyme.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 16, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 89.103.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195045/10.

(140217852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Palenque Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.105.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 avril 2013 que l'assemblée générale décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans et ces derniers prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en 2019:

- Roger Greden, administrateur, né le 28/10/1953 à Arlon demeurant au 4A, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg
- Nelly Noël, administrateur, née le 26/10/1946 à Esch-sur-Alzette demeurant au 121, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg
- Marco Howen, administrateur, né le 14/09/1972 à Luxembourg demeurant au 201, route de Trèves L-6940 Niederraven
- Cap Consultants International Sàrl, commissaire aux comptes, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.153, ayant son siège social au 72, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014195364/19.

(140217158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Girona Immo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.582.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement no. 1268/14 rendu en date du 13 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société GIRONA IMMO S.A., avec le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, dénoncé en date du 31 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Raluca MUSTEATA

Le liquidateur

Référence de publication: 2014195035/15.

(140217880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Greenclean Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014195043/10.

(140217621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Divhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194864/10.

(140218001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Dzeta Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014194868/10.

(140218389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

DTU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014194892/10.

(140217433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

DORINT Hotel in Augsburg Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.733.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance daté du 10 novembre 2014

En date du 10 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé comme suit:

- De transférer le siège de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

De plus, il est porté à la connaissance des tiers que:

- la dénomination de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., «Geschäftsführer» de la Société a changé et est désormais Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.;

- l'adresse professionnelle d'Elizabeth Timmer ainsi que le siège social d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., tous deux «Geschäftsführer» ont été transférée au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014194889/20.

(140217905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

EBOP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.948.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 10 octobre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Enrique RUIZ, M. Emanuele GRIPPO et M. Etienne BIREN, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour EBOP II Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014194912/16.

(140218023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Energhe Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 135.070.

—
L'adresse actuelle de Monsieur Jorge DE MORAGAS, administrateur de la Société, est Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel (Luxembourg).

L'adresse actuelle de Monsieur Ugo PAPOCCHIA, administrateur de la Société, est Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel (Luxembourg).

L'adresse actuelle de Monsieur Nunzio PULVIRENTI, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, est Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194920/15.

(140217998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Dzeta Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.252.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014194870/10.

(140218361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

E.D.P. S.A., Expertises et Développements Publics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue de Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 94.456.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014194937/13.

(140218076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Forest Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 141.081.

Les comptes annuels sociaux de Forest Management Company S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la société

Forest Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2014194947/13.

(140218304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Forest Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 141.081.

Les comptes annuels sociaux de Forest Management Company S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la société

Forest Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2014194948/13.

(140218374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Fourteen Phacelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.027.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194949/10.

(140217502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Luxnanographics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 82.922.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 décembre 2014 à 11h30 heures à Niederanven

L'assemblée générale prend note de la nouvelle adressée de l'administrateur, Monsieur Boris Nicoloff.

L'adresse de Monsieur Boris Nicoloff est: 2, Gipps Avenue, NSW 2036 Little Bay, Australie.

Suite à la démission de l'administrateur, Monsieur Jean-Paul Massoud, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer nouveau administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020, Madame Françoise Nicoloff, née le 19 août 1953 à Casablanca (Maroc), demeurant à 2, Gipps Avenue, NSW 2036 Little Bay, Australie.

L'assemblée générale prend note du changement de nom de rue, le siège social de la société se trouve désormais au 44, rue Gabriel Lippmann, L-6947 Niederanven.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

LUXNANOGRAPHICS S.A.

Référence de publication: 2014195193/18.

(140217566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Lexfield, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 181.423.

Par contrat de cession de parts sociales du 2 décembre 2014, il a été convenu que:

Me Pierre-Yves MAGEROTTE, détenant 29.980 (vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt) parts sociales de la Société, a cédé:

10 (dix) parts sociales de la Société à Me Aldric GROSJEAN, avocat inscrit sur la liste IV de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales précité que la répartition du capital est la suivante:

- 29.970 parts sociales de la Société sont détenues par Me Pierre-Yves MAGEROTTE, pré-mentionné;
- 10 parts sociales de la Société sont détenues par Me Aldric GROSJEAN, prémentionné;
- 10 parts sociales de la Société sont détenues par Me Jean-Marie VERLAINE,
- 10 parts sociales de la Société sont détenues par Me Jonathan BURGER.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195176/18.

(140217181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Le Dôme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 131.136.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 novembre 2014

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Alain DENIS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 30, Grand-rue, L - 1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014195171/18.

(140217797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 3 novembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que

1. l'adresse professionnelle de Madame Valérie PECHON, administrateur, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert;

2. le siège social de Audit Conseil Services Sàrl, commissaire, se situe désormais au L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Mood Media Group S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195213/18.

(140218129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

LT Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.989.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 5 novembre 2014 que:

Le Conseil d'Administration confirme la démission de M. Richard Maurice Dixon en tant qu'Administrateur de la société.

L'Assemblée confirme la nomination de M. Brian Monk, demeurant à Windrift, Thornhill Park, Ramsey, Isle of Man IM8 3NB, en tant qu'Administrateur de la société. Son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018

Fait à Munsbach, le 5 novembre 2014.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira
Administrateur

Référence de publication: 2014195186/17.

(140217948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Lukvie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 148.083.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195189/10.

(140217232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**M.I.C. S.A., Société Anonyme,
(anc. Multimedia Interactive Communication S.A.).**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 160.619.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Décembre 2014

L'Assemblée Générale a décidée de démissionner comme Administrateur-délégué et Administrateur
- Monsieur Eric Emile Louis Gendarme, manager né le 16 décembre 1961 à Saint-Ouen demeurant 9, Parsons Green Lane London SW6 4HL

à partir du 8 Décembre 2014

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014195200/13.

(140218329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Lakeu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 101.107.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement du 4 décembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LAKEU SA ((B 101.107),

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;

met les frais à la charge du Trésor.»

Référence de publication: 2014195168/14.

(140218391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Meenie GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195207/10.

(140218100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Lagar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.268.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants et de la décision du conseil d'administration en date du 2 décembre 2014

1. M. Nicolas HENRY, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 25 novembre 1984, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mme Katia CAMBON, administrateur et présidente du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Julien NAZEYROLLAS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAGAR S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195167/20.

(140217221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Lyxor SME Credit Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.117.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 27 novembre 2014:

I. Démission de Monsieur Eric TALLEUX en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Eric TALLEUX, résidant professionnellement au 17 Cours Valmy, F-92800 Puteaux, France de sa fonction d'Administrateur et de Président, avec effet au 27 Novembre 2014, date d'approbation par la CSSF de son successeur.

II. Cooptation de Monsieur Guilhem TOSI en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Eric TALLEUX

Conformément aux prescriptions de l'article 20 des Statuts Coordinés du 08 Septembre 2014, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Guilhem TOSI, résidant professionnellement au 17 Cours Valmy, F-92987 Paris La Défense, France à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Eric TALLEUX, démissionnaire, avec effet au 27 Novembre 2014, date d'approbation par la CSSF, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

III. Election de Monsieur Guilhem TOSI en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Eric TALLEUX

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts Coordinés du 08 Septembre 2014, le Conseil d'Administration décide d'élire à compter du 27 Novembre 2014, Monsieur Guilhem TOSI en tant que Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur Eric TALLEUX, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195165/24.

(140217391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

GIM Strategische Investition VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 180.070.

In the year two thousand and fourteenth, on the twenty-sixth day of the month of September.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of the shareholders of "GIM Strategische Investition VI S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.070, incorporated by deed of Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated the 4th September 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2663 of the 24th October 2013.

The meeting was chaired by Mr Femy Mouftaou, residing in Altwies (Grand Duchy of Luxembourg) who appointed as secretary, Mr Christophe Lentschat, residing in Luxembourg and the meeting elected as scrutineer Mrs Nathalie Djamé, residing in Schiffflange.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500.- so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), to one hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) through the issue of eleven million two hundred and fifty thousand (11,250,000) new shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01);

2. Subscription of the newly emitted shares and payment by a contribution in cash;

3. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»);

4. Miscellaneous.

II. The shareholder present or represented, the proxy of the shareholder represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

III. It appears from the attendance list that all the one million two hundred fifty thousand shares (1,250,000) (the "Shares"), are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand five hundred Euros (EUR 112,500.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), to the amount of one hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) by a contribution in cash.

The meeting resolved to issue the following number of shares:

- Nine thousand (9,000) shares allocated to the Class A shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (*the Class A Shares");
- One Million two hundred forty-nine thousand (1,249,000) shares allocated to the Class B shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each ("the Class B Shares");
- One Million two hundred forty-nine thousand (1,249,000) shares allocated to the Class C shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each ("the Class C Shares");
- One Million two hundred forty-nine thousand (1,249,000) shares allocated to the Class D shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each ("the Class D Shares");
- One Million two hundred forty-nine thousand (1,249,000) shares allocated to the Class E shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each ("the Class E Shares");
- One Million two hundred forty-nine thousand (1,249,000) shares allocated to the Class F shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each ("the Class F Shares");

- One Million two hundred forty-nine thousand (1,249,000) shares allocated to the Class G shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each ("the Class G Shares");
- One Million two hundred forty-nine thousand (1,249,000) shares allocated to the Class H shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each ("the Class H Shares");
- One Million two hundred forty-nine thousand (1,249,000) shares allocated to the Class I shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each ("the Class I Shares");
- One Million two hundred forty-nine thousand (1,249,000) shares allocated to the Class J shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each ("the Class J Shares").

The newly issued shares will have the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the capital increase, GROVEPOINT INVESTMENT MANAGEMENT GP Limited.

Intervention - Subscription - payment

Thereupon GROVEPOINT INVESTMENT MANAGEMENT GP Limited, here represented by Fèmy Mouftaou, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 23rd September 2014,

declared to subscribe to the capital increase and to have it fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500.-), as it was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of the Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 5. Capital.

"5.1. The share capital is set at one hundred twelve thousand Euros (EUR 125,000.-), represented by twelve millions five hundred thousand (12,500,000) shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, divided into the following ten classes of shares:

- (i) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares");
- (ii) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Shares");
- (iii) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Shares");
- (iv) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class D Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D Shares");
- (v) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class E Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class E Shares");
- (vi) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class F Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares");
- (vii) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class G Shares");
- (viii) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class H Shares");
- (ix) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class I Shares")

and

- (x) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class J Shares")."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

190525

Testimonial

The appearing party declares on its honor and certifies that no financial resources directly or indirectly linked to the cash flow induced by the present notarial deed are in conflict with the provisions of the amended law dated 12 November 2004 concerning anti-money laundering and anti-terrorism financing measures.

Power

The appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société «GIM Strategische Investition VI S.à r.l», société à responsabilité limitée, avec son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 180.070, constituée suivant acte reçu par Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2663 du 24 octobre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fèmy Mouftaou, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Lentschat, demeurant à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie Djamè, demeurant à Schifflange.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 112.500,-, pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par l'émission de onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01);

2. Souscription des parts sociales nouvellement émises et paiement par un apport en espèces;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»);

4. Divers.

II. Que l'associé représenté, le mandataire d'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de associé représenté, les membres du conseil et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration donnée par l'associé représenté après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexé de la même manière à ces minutes.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont l'associé a été informé avant l'assemblée.

V. Ces faits énoncés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui a été adoptée à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par un apport en espèces.

L'assemblée décide d'émettre le nombre de parts sociales suivant:

- Neuf mille (9.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- Un million deux cent quarante-neuf mille (1.249.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- Un million deux cent quarante-neuf mille (1.249.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- Un million deux cent quarante-neuf mille (1.249.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- Un million deux cent quarante-neuf mille (1.249.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- Un million deux cent quarante-neuf mille (1.249.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- Un million deux cent quarante-neuf mille (1.249.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- Un million deux cent quarante-neuf mille (1.249.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- Un million deux cent quarante-neuf mille (1.249.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie I»);
- Un million deux cent quarante-neuf mille (1.249.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie J»).

Les nouvelles parts sociales auront les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital la société GROVEPOINT INVESTMENT MANAGEMENT GP Limited.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite GROVEPOINT INVESTMENT MANAGEMENT GP Limited, ici représenté par Fèmy Mouftaou, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 23 septembre 2014,

a déclaré souscrire à l'augmentation de capital et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

«5.1. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-), représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, divisé en les dix catégories de parts sociales suivantes:

- (i) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (ii) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iii) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (iv) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (v) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vi) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (vii) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (viii) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- (ix) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et

(x) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales allouées à la catégorie de parts sociales J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie J».)»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Attestation

La partie comparante déclare sur l'honneur et qu'aucune des ressources financières liées directement ou indirectement à la contribution en espèces sont en conflit avec les dispositions de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Pouvoirs

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une version en langue française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, états et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mouftaou, Lentschat, Djamé, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} octobre 2014. Relation: RED/2014/2145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 1^{er} octobre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014195033/241.

(140217446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Financière Sam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 191.754.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of November.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Sebia Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.061,

here represented by Me Philippe Sylvestre, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on November 20, 2014; and

2. Sebia Astorg Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 191.306,

here represented by Me Philippe Sylvestre, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on November 21, 2014.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Financière SAM S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 191.754 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 November 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 14.1 of the Company's articles of association;
2. Amendment of article 17.5 of the Company's articles of association;
3. Amendment of article 18.1 of the Company's articles of association;
4. Amendment of article 19 of the Company's articles of association;
5. Reclassification of the current sole manager as a class C manager;
6. Appointment of Mr. Graham Hislop as class A manager;
7. Appointment of Mrs. Bénédicte Colleaux as class B manager; and
8. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 14.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **14.1.** The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers"), class B manager (the "Class B Managers") or class C manager (the "Class C Managers").”

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 17.5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **17.5.** The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 18.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **18.1.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any three (3) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any three (3) managers.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 19 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 19. Dealing with third parties.**

19.1 The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any three (3) managers.

19.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers, as Class B Managers or as Class C Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.

19.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.”

Fifth resolution

The general meeting resolves to reclassify the current sole manager Mrs Fantine Jeannon as a class C manager of the Company for an unlimited term, with effect as of the date hereof.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint Mr Graham Hislop, born on 11 September 1962, in Edinburgh, Scotland, with professional address at 2 More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom as class A manager for an unlimited term, with effect as of the date hereof.

Seventh resolution

The general meeting resolves to appoint Mrs Bénédicte Colleaux, born on 13 October 1972, in Namur, Belgium, with professional address at 2, Boulevard Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, as class B manager for an unlimited term, with effect as of the date hereof.

Following the aforementioned resolutions, the board of managers of the Company is currently composed as follows:

- (i) Mr Graham Hislop, class A manager;
- (ii) Mrs Bénédicte Colleaux, class B manager; and
- (iii) Mrs Fantine Jeannon, class C manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Sebia Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.061,

dûment représentée par Maître Philippe Sylvestre, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 novembre 2014; et

2. Sebia Astorg Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.306,

dûment représentée par Maître Philippe Sylvestre, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2014.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de Financière SAM S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.754, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification de l'article 14.1 des statuts de la Société;
- 2. Modification de l'article 17.5 des statuts de la Société;
- 3. Modification de l'article 18 des statuts de la Société;
- 4. Modification de l'article 19 des statuts de la Société;
- 5. Reclassification de l'actuel gérant unique en tant que gérant de catégorie C;
- 6. Nomination de Mr. Graham Hislop en tant que gérant de catégorie A;

7. Nomination de Mme. Bénédicte Colleaux en tant que gérant de catégorie B; et

8. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.1.** Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») ou gérant de catégorie C (les «Gérants de Catégorie C»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 17.5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.5.** Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance et au moins un (1) Gérant de Catégorie A, d'un (1) Gérant de Catégorie B et d'un (1) Gérant de Catégorie C.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 18.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **18.1.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par trois (3) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par trois (3) gérants.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. Rapports avec les tiers.**

19.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de trois (3) gérants.

19.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A, de Gérants de Catégorie B ou de Gérants de Catégorie C, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A, d'un (1) Gérant de Catégorie B et d'un (1) Gérant de Catégorie C.

19.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de reclasser l'actuel gérant-unique, Madame Fantine Jeannon en tant gérant de catégorie C pour une période illimitée, avec effet à la présente date.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer Monsieur Graham Hislop, né le 11 septembre 1962, à Edimbourg, Ecosse, avec adresse professionnelle à 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, en tant gérant de catégorie A pour une période illimitée, avec effet à la présente date.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer Madame Bénédicte Colleaux, née le 13 octobre 1972, à Namur, Belgique, avec adresse professionnelle à 2, boulevard Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, en tant gérant de catégorie B pour une période illimitée, avec effet à la présente date.

En conséquence des résolutions qui précèdent, le conseil de gérance de la Société se compose actuellement de:

(i) Monsieur Graham Hislop, gérant de catégorie A;

(ii) Madame Bénédicte Colleaux, gérant de catégorie B; et

(iii) Madame Fantine Jeannon, gérant de catégorie C.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sylvestre, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2014. REM/2014/2588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194944/195.

(140217888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Green Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 179.389.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "GREEN VALLEY S.A.", a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 23 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1981 on 16 August 2013, established and having its registered office at 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179 389 (the "Company").

The articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The meeting was presided over by Mr. Eric Osch, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mr. Peter Egan, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Peter Egan, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting and the shareholders declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived its rights to any prior convening notice thereof.

III. This meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) to forty three thousand euros (EUR 43,000.-) represented by

- a. 33,325 Class A shares,
- b. 1,075 Class B shares, 1,075 Class C shares,
- c. 1,075 Class D shares,
- d. 1,075 Class E shares,
- e. 1,075 Class F shares,
- f. 1,075 Class G shares,
- g. 1,075 Class H shares,
- h. 1,075 Class I shares and
- i. 1,075 Class J shares

each share with the nominal value of one euro (EUR 1.00);

2. Waiver of the pre-emption subscription rights by the current shareholder(s) of the Company;

3. Subscription by Liquid Handling Solutions Ltd a company duly incorporated under the laws of the British Virgin Islands, registered under number 1534964, with its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the “Subscriber”) for a total of 2,325 Class A Shares, 75 Class B Shares, 75 Class C Shares, 75 Class D Shares, 75 Class E Shares, 75 Class F Shares, 75 Class G Shares, 75 Class H Shares, 75 Class I Shares and 75 Class J Shares each share with the nominal value of one euro (EUR 1.00) in consideration of a payment in cash of a total subscription price of one million four hundred and ten euros (EUR 1,400,010.-) with three thousand euros (EUR 3,000.-) to be allocated to the share capital account and one million three hundred ninety-seven thousand and ten euros (EUR 1,397,010.-) to be allocated to the share premium account.

4. Amendment of article 6, first paragraph of the articles of association of the Company;

5. Amendment of article 7 and 21 of the articles of association of the Company; and

6. Granting authorization to any one director of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present Agenda.

After the foregoing was approved by the general meeting of shareholders, the following resolutions were adopted:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) to forty three thousand euros (EUR 43,000.-) represented by 33,325 Class A shares, 1,075 Class B shares, 1,075 Class C shares, 1,075 Class D shares, 1,075 Class E shares, 1,075 Class F shares, 1,075 Class G shares, 1,075 Class H shares, 1,075 Class I shares and 1,075 Class J shares each share with the nominal value of one euro (EUR 1.00); it is further resolved that the current shareholder(s) of the Company waive their the preemption subscription rights in relation to the increase of capital resolved under this First Resolution

Intervention - Subscriptions - Payment

Intervened hereupon Liquid Handling Solutions Ltd a company duly incorporated under the laws of the British Virgin Islands, registered under number 1534964, with its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the “Subscriber”)

represented by Mr Eric Osch pursuant to a proxy under private seal

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber, represented as hereabove, declared to subscribe

2,325 Class A Shares,

75 Class B Shares,

75 Class C Shares,

75 Class D Shares,

75 Class E Shares,

75 Class F Shares,

75 Class G Shares,

75 Class H Shares,

75 Class I Shares and

75 Class J Shares

totalling three thousand (3.000) shares, each share with the nominal value of one euro (EUR 1.00) in consideration of a payment in cash of a total subscription price of one million four hundred and ten euros (EUR 1,400,010.-) with

- three thousand euros (EUR 3,000.-) to be allocated to the share capital account and

- one million three hundred ninety-seven thousand and ten euros (EUR 1,397,010.) to be allocated to the share premium account.

Proof of the payment of the subscription price to the Company was shown to the undersigned notary, who expressly states this.

Thereupon the meeting acknowledged that the new shareholder of the Company Liquid Handling Solutions Ltd pursuant to the above subscription is inscribed on the attendance list to vote on the remaining items of the agenda.

Second resolution

As the consequence of the preceding, the Meeting unanimously resolved to amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company’s issued share capital is forty three thousand euros (EUR 43,000.-) divided into:

- 33,325 Class A shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- 1,075 Class B shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- 1,075 Class C shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- 1,075 Class D shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;
- 1,075 Class E shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;
- 1,075 Class F shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;
- 1,075 Class G shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;
- 1,075 Class H shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;
- 1,075 Class I shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;
- 1,075 Class J shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each."

Third resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 7 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 23 hereof. The authorised capital is fixed at sixty thousand euros (60,000- EUR) to be divided into 46, 500 Class A shares, 1,500 Class B shares, 1,500 Class C shares, 1,500 Class D shares, 1,500 Class E shares, 1,500 Class F shares, 1,500 Class G shares, 1,500 Class H shares, 1,500 Class I shares, 1,500 Class J shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each. The director(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the amended articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the director(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either on cash or assets other than cash and to what an extent the shareholders' preemption right shall remain applicable or not. The director(s) may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of article 6 will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the directors(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose."

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 21 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company and according with the priority order established in this article 21.

In a year in which the Company resolves to make dividend distributions drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of nine per cent (9%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of eight per cent (8%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 6 per cent (6%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three per cent (3%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two per cent (2%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then;

- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of the nominal value of the Class J Shares held by them, then;

The holders of Class J shall initially also be entitled to receive the remainder of any dividend distribution. Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Distribution of interim dividends is permitted insofar as they strictly abide by the rules of this Article and subject to any rule in addition to these as determined by the board of directors, together with the Shareholders:

(i) The board of Directors shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ii) In this respect, the Board of Directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders;

(iii) In addition, the decision of the Board of Directors shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board of Directors and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed the profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves required by the Law or the Articles.

(iv) Finally, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The share premium account may be distributed to the Shareholders, provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the Shareholders."

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to grant authorization to any director of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been signed by the members of the Board of the meeting together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «GREEN VALLEY S.A.», une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, établie et ayant son siège social au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-179 389 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été présidée par M. Eric Osch, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire M. Peter Egan, résidant professionnellement à Luxembourg et comme scrutateur Me Peter Egan, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que l'ensemble du capital social de la Société est dûment représenté à la présente assemblée générale des actionnaires, et les actionnaires déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de cette assemblée et déclarent renoncer à leur droit de convocation préalable de sorte que l'assemblée générale des actionnaires peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour détaillé ci-dessous.

III. L'Assemblée se déclare donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille Euros (EUR 40.000) à un montant de quarante-trois mille Euros (EUR 43.000), représenté par

- 33.325,- actions de classe A
- 1.075,- actions de classe B
- 1.075,- actions de classe C
- 1.075,- actions de classe D
- 1.075,- actions de classe E
- 1.075,- actions de classe F
- 1.075,- actions de classe G
- 1.075,- actions de classe H
- 1.075,- actions de classe I
- 1.075,- actions de classe J

avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune

2. Renonciation aux droits de préemption de souscription par les actionnaires actuels de la Société

3. Souscription par Liquid Handling Solutions Ltd, une société incorporée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1534964, ayant son siège social au Trident Chambers, P. O Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques. (le «Souscripteur») pour un total de

- 2.325,- actions de classe A
- 75 actions de classe B
- 75 actions de classe C
- 75 actions de classe D
- 75 actions de classe E
- 75 actions de classe F
- 75 actions de classe G
- 75 actions de classe H
- 75 actions de classe I
- 75 actions de classe J

avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et paiement en numéraire d'un prix de souscription total d'un million quatre cent mille dix Euros (EUR 1.400.010,-), à allouer entre trois mille Euros (EUR 3.000) au capital social souscrit, et un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille dix Euros (EUR 1.397.010,-) au compte prime d'émission.

4. Amendement de l'article 6, 1^{er} paragraphe, des statuts de la Société

5. Amendement des articles 7 et 21 des statuts de la Société

6. Approbation à tout administrateur de la Société de conclure tout acte nécessaire ou accessoire en relation aux résolutions à prendre en vertu du présent ordre du jour

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale des actionnaires, ceux-ci ont adoptés les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a été décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille Euro (EUR 40.000), à un montant de quarante-trois mille Euro (EUR 43.000,-), représenté par

- 33.325,- actions de classe A
- 1.075,- actions de classe B
- 1.075,- actions de classe C
- 1.075,- actions de classe D
- 1.075,- actions de classe E
- 1.075,- actions de classe F
- 1.075,- actions de classe G
- 1.075,- actions de classe H
- 1.075,- actions de classe I
- 1.075,- actions de classe J

avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Il a en outre été décidé que les actionnaires actuels de la Société renoncent à leurs droits de préemption de souscription de l'augmentation de capital décidée par cette première résolution.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite au présent acte la société Liquid Handling Solutions Ltd, une société incorporée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1534964, ayant son siège social au Trident Chambers, P. O Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

ici représentée par M. Eric Osch en vertu d'une procuration sous seing privé

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle intervenante, représentée comme indiqué déclare souscrire aux trois mille (3.000) actions nouvelles en proportion avec les classes d'actions de la Société, comme suit:

- 2.325,- actions de classe A
- 75 actions de classe B
- 75 actions de classe C
- 75 actions de classe D
- 75 actions de classe E
- 75 actions de classe F
- 75 actions de classe G
- 75 actions de classe H
- 75 actions de classe I
- 75 actions de classe J

avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, contre paiement en numéraire d'un prix de souscription total d'un million quatre cent mille dix Euros (EUR 1.400.010,-), à allouer entre

trois mille Euros (EUR 3.000) au capital social souscrit, et

un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille dix Euros (EUR 1.397.010,-) au compte prime d'émission.

La preuve du paiement du prix de souscription a été fournie au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

L'assemblée générale reconnaît et approuve que le nouvel associé de la société Liquid Handling Solutions Ltd suite à la présente souscription soit inscrit sur la liste de présence et participe à l'assemblée et prenne part au vote sur les points demeurant à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée a décidé à l'unanimité d'amender l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital émis de la société est fixé à quarante-trois mille Euro (EUR 43.000,-) divisé en

- Trente trois mille trois cents vingt-cinq (33.325) actions de classe A avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille soixante-quinze (1.075) actions de classe B avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille soixante-quinze (1.075) actions de classe C avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille soixante-quinze (1.075) actions de classe D avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille soixante-quinze (1.075) actions de classe E avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille soixante-quinze (1.075) actions de classe F avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille soixante-quinze (1.075) actions de classe G avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille soixante-quinze (1.075) actions de classe H avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille soixante-quinze (1.075) actions de classe I avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille soixante-quinze (1.075) actions de classe J avec valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver une proposition d'amender l'article 7. Paragraphe 1 des articles de la Société. L'article amendé aura la teneur suivante:

«Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces articles, comme le prescrit l'article 23 des présents articles. Le capital autorisé est fixé à

- Quarante-six mille cinq cents (46.500) actions de classe A;
- Mille cinq cents (1.500) actions de classe B;
- Mille cinq cents (1.500) actions de classe C;

- Mille cinq cents (1.500) actions de classe D;
 - Mille cinq cents (1.500) actions de classe E;
 - Mille cinq cents (1.500) actions de classe F;
 - Mille cinq cents (1.500) actions de classe G;
 - Mille cinq cents (1.500) actions de classe H;
 - Mille cinq cents (1.500) actions de classe I;
 - Mille cinq cents (1.500) actions de classe J;
- avec valeur nominale d'un 1 Euro (EUR 1,-) chacune;

Le conseil d'administration est autorisé et habilité, pour une période de cinq ans à partir de la date de publication des statuts modifiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de réaliser toute augmentation du capital dans les limites de ce capital autorisé en une ou plusieurs fois. Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions que le conseil d'administration peut déterminer, plus précisément en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions à souscrire et à émettre, de manière à déterminer le temps et le nombre des actions à souscrire et à émettre, de déterminer si les actions seront souscrites avec ou sans prime d'émission, de déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites doit être effectué soit en espèces ou des actifs autres qu'en numéraire, et à quel point le droit de préemption des actionnaires reste applicable ou non. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou dirigeant de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, les droits d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie d'une telle augmentation de capital. Après chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa de l'article 6 sera modifié de manière à refléter l'augmentation réelle; cette modification sera constatée par acte authentique par les administrateurs (s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cet effet."

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver une proposition d'amender l'article 21 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le profit brut de la Société tel qu'il ressort des comptes annuels, après déduction des dépenses générales, dépréciations et dépenses constitue le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel est alloué à la réserve prévue par la loi, jusqu'à ce que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le reste du bénéfice annuel net peut être distribué aux actionnaires en proportion avec leur part d'actions détenues dans la Société, et en accord avec l'ordre de priorité établi dans l'article 21.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions des dividendes, à partir des bénéfices nets et de réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant tout prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à neuf pour cent (9%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à huit pour cent (8%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à trois (3%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux pour cent (2%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à un pour cent (1%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe J;
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront également droit au restant de toute distribution de dividende.

Si l'ensemble de la dernière classe d'actions en circulation (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les actions de catégorie J) a été rachetée et annulée au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera

alors attribué à la dernière classe d'actions qui précède, dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, à commencer par la classe actions I).

Des dividendes intérimaires pourront être déclarés et payés par le conseil d'administration de la Société, sous réserve du respect des conditions prévues par la loi, par le présent article, et par d'autres règles déterminées le cas échéant par le conseil d'administration en accord avec les actionnaires.:

(i) Le conseil d'administration a la compétence exclusive de prendre l'initiative de déclarer des dividendes intermédiaires et de permettre la distribution de tels dividendes intermédiaires s'il le juge approprié et dans l'intérêt de la Société

(ii) A cet égard, le conseil d'administration a la compétence exclusive de décider du montant des fonds disponibles pour une telle distribution, et l'opportunité d'une telle distribution, sur base de documentation de support, de principes énoncés dans cet article et de tout accord pouvant être conclu de temps à autre entre actionnaires.

(iii) En plus, la décision du conseil d'administration sera supportée par des états financiers intermédiaires de la Société datant de moins de deux (2) mois antérieurs à une telle décision du conseil d'administration, qui montrent suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, sous réserve que les montants à distribuer n'excèdent pas les profits réalisés depuis la fin de l'année financière augmentés par les profits reportés et les réserves distribuables en accord avec la loi et les statuts.

(iv) Finalement, la distribution de dividendes intermédiaires restera soumise à l'article 201 de la loi, qui prévoit un recours contre les actionnaires et qui vise à récupérer des dividendes qui leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas à des profits réellement générés par la Société. La prescription pour une telle action de recours sera de cinq (5) années à partir de la date de distribution.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires, à condition que ceci soit autorisé par une résolution explicite des actionnaires. Tout montant de la prime d'émission peut être alloué à la réserve légale, à condition que ceci soit autorisé par une résolution explicite des actionnaires.»

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'autoriser tout administrateur de la Société de conclure tout acte nécessaire ou accessoire en relation aux résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Coûts et Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite, les membres du bureau de l'assemblée ont signé ensemble avec Nous notaire soussigné le présent acte original.

Signé: Osch, Egan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 décembre 2014. Relation: RED/2014/2433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 08 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014195020/410.

(140218259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Cami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 173.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014194811/10.

(140218134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Global Energy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.144.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of November,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Songbird Investment Corporation, Luxembourg Branch, having its address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B147.595, being a Luxembourg branch of the company Songbird Investment Corporation, a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, with registered office at 450, 1st street S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1, registered under the Canada Business Corporations Act (Alberta) under number 2014739060 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, avocat à la Cour, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given in Luxembourg under private seal on November 20, 2014.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party states that it is the sole shareholder of Global Energy Investments S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B122.144, incorporated by a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary public residing professionally in Luxembourg, on November 15, 2006, published in the Luxembourg official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 30, 2007, number 78, page 3717 (the "Company").

The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by the undersigned notary, on December 19, 2013, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 6, 2014, number 601, page 28826.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand United States Dollars (USD 3,500,000);

2) Issuance of three thousand five hundred (3,500) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, with an attached aggregate share premium of three hundred forty-six million five hundred thousand United States Dollars (USD 346,500,000);

3) Subscription to the newly issued three thousand five hundred (3,500) Class A MRPS and full payment of such Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in kind consisting of the conversion of an existing claim valued at the amount of three hundred fifty million United States Dollars (USD 350,000,000);

4) Reduction of the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 350,000) and allocation of such amount to the Company's legal reserve account;

5) Amendment of the first sentence of article 6.1 of the Company's articles of association;

6) Any other business.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Shareholder, has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand United States Dollars (USD 3,500,000), in order to bring it from its present amount of thirty-five million three hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 35,325,000) represented by (i) one hundred and twenty-five (125) ordinary shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each (the "Ordinary Shares"), (ii) thirty-two thousand seven hundred (32,700) class A mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each (the "Class A MRPS"), (iii) two thousand five hundred (2,500) class B mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each (the "Class B MRPS"), to the amount of thirty-eight million eight hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 38,825,000) represented by (i) one hundred and twenty-five (125) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, (ii) thirty-six thousand two hundred (36,200) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each and (iii) two thousand five hundred (2,500) Class B MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the issuance by the Company of three thousand five hundred (3,500) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each. The three thousand five hundred (3,500) new Class A MRPS shall be issued with an attached aggregate share premium of three hundred forty-six million five hundred thousand United States Dollars (USD 346,500,000). The newly issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and payment

The Sole Shareholder resolved to subscribe for the newly issued Class A MRPS and fully pay for such Class A MRPS and the attached aggregate share premium by a contribution in kind consisting of the conversion of a claim amounting to three hundred fifty million United States Dollars (USD 350,000,000) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Claim").

Such Claim is evidenced by:

- the interim accounts of the Company as of October 31, 2014 showing that the Sole Shareholder currently holds a claim against the Company in the amount of three hundred fifty million United States Dollars (USD 350,000,000) (the "Interim Accounts");
- from a valuation report dated November 12, 2014 issued by the Vice-President & Treasurer of TransCanada PipeLines Limited (the "Valuation Report"), which states that the value of the Claim is three hundred fifty million United States Dollars (USD 350,000,000).

The conclusion of such Valuation Report is as follows:

"Based on the verification carried out as described above, the value of the Claim is USD 350,000,000."

Copies of the said Interim Accounts and Valuation Report, having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, have been submitted to the undersigned notary and will be registered together with and attached to the original deed.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 350,000) and to allocate such amount to the Company's legal reserve account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 6.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at thirty-eight million eight hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 38,825,000) represented by one hundred and twenty-five (125) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), thirty-six thousand two hundred (36,200) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") and two thousand five hundred (2,500) class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS")."

Costs

The expenses, costs, fees and payables of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately seven thousand euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre;

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A comparu:

Songbird Investment Corporation, Succursale Luxembourgeoise, ayant son siège social à 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147595,

étant la succursale de la société Songbird Investment Corporation, une société privée constituée sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 450, 1st street S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1, immatriculée à l'Acte des Sociétés Commerciales (alberta) sous le numéro 2014739060 (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Calgary, le 20 novembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Global Energy Investments S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122144, constituée en vertu d'acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 janvier 2007, numéro 78, page 3717- 3723.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 mars 2014, numéro 601, pages 28826.

L'agenda de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique est comme suit:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 3.500.000,-);

2. Émission de trois mille cinq cents (3.500) PPORs A ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000), avec une prime d'émission attachée d'un montant total de trois cent quarante-six millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 346.500.000,-);

3. Souscription des trois mille cinq cents (3.500) PPORs A nouvellement émises et paiement intégral de ces PPORs A et de la prime d'émission attachée par un apport en numéraire consistant en la conversion de droits à recevoir s'élevant à trois cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 350.000.000,-);

4. Réduction du Compte de Prime d'Emission des PPORs A d'un montant trois cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 350.000,-) et allocation de ce montant au compte de la réserve légale de la Société;

5. Modification de la première phrase de l'article 6.1 des statuts de la Société;

6. Divers

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le montant de trois millions cinq cent mille dollars américains (USD 3.500.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions trois cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 35.325.000,-), représenté par (i) cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune (ii) trente-deux mille sept cents (32.700,-) parts préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie A d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune (les «PPOR A»), (iii) deux mille cinq cents (2.500,-) parts préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie B d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune (les «PPOR B»), au montant de trente-huit millions huit cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 38.825.000,-), représenté par (i) cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune (ii) trente-six mille deux cents (36.200,-) PPOR A d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune, (iii) deux mille cinq cents (2.500,-) PPOR B d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre trois mille cinq cents (3.500) PPOR A d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune. Les nouvelles trois mille cinq cents (3.500) PPOR A seront émises avec une prime d'émission attachée d'un montant total de trois cent quarante-six millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 346.500.000,-). Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

Souscription et paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux PPOR A nouvellement émises et payer ces PPOR A et la prime d'émission attachée par un apport en nature consistant en la conversion des droits à recevoir s'élevant à trois cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 350.000.000,-) détenus par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (ci-après les «Droits à recevoir»).

Il résulte:

- des comptes sociaux intérimaires de la Société au 30 octobre 2014, que l'Associé Unique détient actuellement des Droits à recevoir s'élevant à trois cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 350.000.000,-) à l'encontre de la Société (ci-après les «Comptes Sociaux Intérimaires»);

- d'un rapport d'évaluation délivré le 12 novembre 2014 par le Vice-président et Trésorier de TransCanada PipeLines Limited, (ci-après le «Rapport d'Evaluation»), que la valeur des Droits à recevoir est de trois cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 350.000.000,-).

La conclusion du Rapport d'Evaluation est la suivante:

«Sur base des vérifications faites comme décrit ci-dessus, la valeur des Droits à recevoir est évaluée à USD 350.000.000,-.»

Copies desdits Comptes Sociaux Intérimaires et du Rapport d'Evaluation, signés «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire instrumentant, ont été remises au notaire instrumentant et seront enregistrés ensemble avec l'acte et annexés à la minute.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte des Primes d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et une telle prime d'émission doit demeurer attachée à la catégorie des PPOR A.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPORs A d'un montant de trois cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 350.000,-) et d'allouer ce montant au compte de la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 6.1 des statuts de la Société qui dorénavant sera rédigée comme suit:

«Le capital social est fixé à trente-huit millions huit cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 38.825.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»), trente-six mille deux cents (36.200) parts privilégiées obligatoirement rachetable de catégorie A (ci-après les «PPOR A») et deux mille cinq cents (2.500) parts privilégiées obligatoirement rachetable de catégorie B (ci-après les «PPOR B»).

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, ladite personne a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Takerkart-Wolf, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2014. Relation: RED/2014/2407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 05 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014195036/209.

(140217632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Miredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.283.

Hiermit lege ich mein Mandat als Verwaltungsrat der Gesellschaft MIREDO S. A. nieder mit sofortiger Wirkung.

Den 21. November 2014.

Ludwig BARTH.

Référence de publication: 2014196168/9.

(140218549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

KFC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,20.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.200.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company, organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of KFC Europe S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3.131 on 28 October 2014, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.200 (the "Company").

II.- The 2,000,004 (two million four) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.16 (sixteen United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000.04 (twenty thousand United States Dollars four Cents) to USD 20,000.20 (twenty thousand United States Dollars and twenty Cents) by the issuance of 16 (sixteen) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 216,759,605.95 (two hundred sixteen million seven hundred fifty-nine thousand six hundred five United States Dollars and ninety-five Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.16 (sixteen United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000.04 (twenty thousand United States Dollars and four Cents) to USD 20,000.20 (twenty thousand United States Dollars and twenty Cents) by the issuance of 16 (sixteen) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 216,759,605.95 (two hundred sixteen million seven hundred fifty-nine thousand six hundred five United States Dollars and ninety-five Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium (the "Contribution"), is composed of:

i. a quota, representing 100% of the corporate capital held by the Sole Shareholder in KFC Italy S.r.l., a limited liability company, with a sole quotaholder, formed under the laws of Italy, having its registered office at Via San Giovanni Sul Muro 18, Milan, 20121, Italy, and registered with the Milan Companies Register, Italian Fiscal code and VAT number 08283010968, corporate capital equal to Euro 10,000 fully paid in;

ii. all the 125 (one hundred twenty five) shares of YRI Global Liquidity S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.404;

iii. all the 125 (one hundred twenty five) shares of YRI Investment Company S.à r.l. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.212;

iv. all the 100 (one hundred) shares held by the Sole Shareholder in YUM! Restaurants spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia, a limited liability company formed under the laws of Poland, having its registered office at Jana Pawla, II 11, 00-828, Warsaw, Poland, and registered with the National Court Register kept by the District Court for the capital city of Warsaw, in Warsaw, XII Commercial Department of the National Court Register under KRS number 177318;

v. all the 2 (two) shares of GBP 1 each held by the Sole Shareholder in Yum! Restaurants Europe Limited, a private limited company formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Orion Gate, Guildford Road, Woking, Surrey, GU22 7NJ, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies under number 01165458;

vi. all the 10 (ten) shares of GBP 1 each held by the Sole Shareholder in Yum! Restaurants Limited, a private limited company formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 3 Orion Gate, Guildford Road, Woking, Surrey, GU22 7NJ, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies under number 05735793; and

vii. certain receivables owed to the Sole Shareholder in the total amount of USD 1,459,568.00 (one million four hundred fifty-nine thousand five hundred sixtyeight United States Dollars); and

viii. all the 400 quotas held by the Sole Shareholder in Yum Restaurants España S.L.U, a company formed under the laws of Spain, having its registered office at P Calle Serrano Galvache, número 56, Complejo Parque Norte, Edificio Olmo, 5^a Planta, 28033 Madrid, Spain, registered with the Commercial Registry of Madrid under page number M-339,392 and holder of the Spanish Identification Number B-83,756,924.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 216,759,606.11 (two hundred sixteen million seven hundred fifty-nine thousand six hundred six United States Dollars and eleven Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 11, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and

c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International S.à r.l.: 2,000,020 (two million twenty) shares.

The notary acts that the 2,000,020 (two million twenty) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.20 (twenty thousand United States Dollars and twenty Cents), represented by 2,000,020 (two million twenty) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand five hundred Euros (8,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de KFC Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3.131 le 28 octobre 2014, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.200 (la «Société»).

II. Les 2.000.004 (deux millions quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,16 USD (seize cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,04 USD (vingt-mille dollars américains et quatre cents) à 20.000,20 (vingt mille dollars américains et vingt cents) par l'émission de 16 (seize) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 216.759.605,95 USD (deux cent seize millions sept cent cinquante-neuf mille six cent cinq dollars américains et quatre-vingt-quinze cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,16 USD (seize cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,04 USD (vingt mille dollars américains et quatre cents) à 20.000,20 USD (vingt mille dollars américains et vingt cents) par l'émission de 16 (seize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 216.759.605,95 USD (deux cent seize millions sept cent cinquante-neuf mille six cent cinq dollars américains et quatre-vingt-quinze cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie d'un apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission (l'«Apport») est composé de:

i. une part, représentant 100% du capital social détenu par l'Associé Unique dans KFC Italy S.r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social sis Via San Giovanni Sul Muro 18, Milan, 20121, Italie, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Milan, code fiscal italien et numéro de TVA 08283010968, ayant un capital social de 10.000 Euros, entièrement libéré;

ii. l'ensemble des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales émises par YRI Global Liquidity S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.404;

iii. l'ensemble des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales émises par YRI Investment Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.212;

iv. l'ensemble des 100 (cent) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans YUM! Restaurants spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Pologne, ayant son siège social sis Jana Pawla, Il 11, 00-828, Varsovie, Pologne, immatriculée auprès du Registre Judiciaire National tenu par le Tribunal Local de la ville de Varsovie, à Varsovie, Département Commercial XII du Registre Judiciaire National sous KRS numéro 177318;

v. l'ensemble des 2 (deux) parts sociales d'une valeur de 1 GBP chacune détenues par l'Associé Unique dans Yum! Restaurants Europe Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Orion Gate, Guildford Road, Woking, Surrey, GU22 7NJ, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 01165458;

vi. l'ensemble des 10 (dix) parts sociales d'une valeur de 1 GBP chacune détenues par l'Associé Unique dans Yum! Restaurants Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 3 Orion Gate, Guildford Road, Woking, Surrey, GU22 7NJ, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 05735793;

vii. certaines créances en faveur de l'Associé Unique d'un montant total de 1.459.568 USD (un million quatre cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-huit Dollars Américains); et

viii. l'intégralité des 400 parts détenues par l'Associé Unique dans Yum Restaurants España S.L.U, une société constituée selon les lois d'Espagne, ayant son siège social sis P Calle Serrano Galvache, numéro 56, Complejo Parque Norte, Edificio Olmo, 5^a Planta, 28033 Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre Commercial de Madrid, sous le numéro de page M-339,392 et détenteur du Numéro d'Identification Espagnol B-83,756,924.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 216.759.606,11 USD (deux cent seize millions sept cent cinquante-neuf mille six cent six dollars américains et onze cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 11 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats-Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International S.à r.l.: 2.000.020 (deux millions vingt) parts sociales;

Le notaire constate que les 2.000.020 (deux millions vingt) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,20 USD (vingt mille dollars américains et vingt cents), représenté par 2.000.020 (deux millions vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille cinq cents Euros (8.500.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54552. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195129/282.

(140218384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

General Marva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.456.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Said Salim HEJAL, né le 19 décembre 1979 à Paris (F), demeurant Flat 2, First & Second Floors, 45, Sloane Gardens, London SW1 8ED (GB),

ici représenté par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2014.

2. Monsieur Bertrand PERRODO, né le 30 septembre 1984 à Paris (F), demeurant 2 Astwood Mews, Londres SW7 4BE (GB),

ici représenté par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GENERAL MARVA S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Associés, préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire cent (100) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, de la manière suivante:

1. HEJAL Said Salim, prénommé	1 part sociale
2. PERRODO Bertrand, prénommé	99 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes ces parts sociales sont libérées par les associés à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

Résolutions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Said Salim HEJAL, né le 19 décembre 1979 à Paris (F), demeurant Flat 2, First & Second Floors, 45, Sloane Gardens, London SW1 8ED;

Gérants de catégorie B:

- Madame Martine STIEVEN, née le 8 mai 1968 à Aumetz (F), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Starsbourg (F), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of November.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Said Salim HEJAL, born on December 19th, 1979 in Paris (F), residing Flat 2, First & Second Floors, 45, Sloane Gardens, London SW1 8ED (GB),

here represented by Mr Jean-Hugues DUBET, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20th November 2014

2. Mr. Bertrand PERRODO, born on September 30th, 1984 in Paris (F), residing 2 Astwood Mews, Londres SW7 4BE (GB),

here represented by Mr Jean-Hugues DUBET, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24th November 2014

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "GENERAL MARVA S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company (including its partners). It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person (including its partners).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Shareholders, pre-named, represented as stated above, hereby declare to subscribe to one hundred (100) shares representing the total share capital of the Company as follows:

1. HEJAL Said Salim, prenamed	1 share
2. PERRODO Bertrand, prenamed	99 shares
TOTAL	100 shares

All these shares are paid up by the Shareholders to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12.500,-) paid by the Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Manager of category A:

- Mr. Said Salim HEJAL, born on December 19th, 1979 in Paris (F), residing Flat 2, First & Second Floors, 45, Sloane Gardens, London SW1 8ED;

Manager of category B:

- Mrs Martine STIEVEN, born on May 8th, 1968 in Aumetz (F), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. Jean-Hugues DOUBET, born on May 7th, 1974 in Starsbourg (F), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said person signed together with the notary the present deed.

Signé: J.-H. DOUBET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014195026/440.

(140217738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Dzeta Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.046.090,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.252.

In the year two thousand fourteen on the twenty-fourth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CD PRIVATE EQUITY SICAR S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque - SICAR) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 144.802 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Dzeta Partners, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 188.252 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 26th of June 2014, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C No. 2327 on 30 August 2014, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 100 (one hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty five euros) each, subscribed and fully paid-up.

II. The Sole Shareholder represented as described above, represents the entire share capital of the Company.

III. The Sole Shareholder can thus validly deliberate and decide on the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the par value of each share in the share capital of the Company from their current par value of EUR 125.- (one hundred twenty five euros) to a par value of EUR 1.- (one euro) each and consequently to issue 12,400 (twelve thousand four hundred) new shares which are wholly allocated to the Sole Shareholder so that the share capital of the Company is now represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, all subscribed by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,033,590.- (seven million thirty three thousand five hundred ninety euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) up to EUR 7,046,090.- (seven million forty six thousand ninety euros) by the issuance of 7,033,590 (seven million thirty three thousand five hundred ninety) new shares with a par value of EUR 1 (one euro) each (the New Shares).

All the New Shares are wholly subscribed by the Sole Shareholder for an amount of EUR 7,033,590.- (seven million thirty three thousand five hundred ninety euros) and fully paid up by a contribution in kind consisting of the participations held by the Sole Shareholder in the following company:

Outil Pôle, a simplified limited liability company (société par actions simplifiée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 3, rue Sigmund Freud, 69120, Vaulx-en-Velin and registered with the Lyon trade and companies registry (registre du commerce et des sociétés de Lyon) under number 538 048 836 (OP);

for the purpose of the contribution, the Sole Shareholder is willing to contribute to the Company 3,136,296 (three million one hundred thirty six thousand two hundred ninety six) shares of OP (the Contribution), representing 100% of the share capital.

Evidence of the Contribution and its value has been given to the notary by:

a. the shareholder's register of OP attesting that the Sole shareholder is the owner of the OP's shares contributed; and

b. the minutes of the board of managers of the Company dated 24 November 2014 which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the Contribution in kind made by the Sole Shareholder is at least equal to the par value of the New Shares to be issued in consideration thereof.

The Sole Shareholder declares that it is the sole holder and owner of the Contribution, that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 5.1. of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at EUR 7,046,090.- (seven million forty six thousand ninety euros), represented by 7,046,090 (seven million forty six thousand ninety) shares in registered form, having a par value of EUR 1.- (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the authorised share capital of the Company by an amount of EUR 90,000,000.- (ninety million euros) so as to raise it from its current limit of EUR 10,000,000.- (ten million euros) up to EUR 100,000,000.- (one hundred million euros).

Fifth resolution

As a consequence of the first and fourth resolutions, the first paragraph of the article 5.3 of the articles of association of the Company is amended and now read as follows:

“In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set on the date hereof at EUR 100,000,000.- (one hundred million euros) divided in 100,000,000 (one hundred million) shares, having a par value of EUR 1.- (one euro) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at four thousand euros (EUR 4,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le vingt-quatrième jour de novembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

CD PRIVATE EQUITY SICAR S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisée comme une société d'investissement en capital à risque soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.802 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de Dzeta Partners une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.252 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C No. 2327 le 30 août 2014, ayant un capital social de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. L'Associé Unique de la Société représenté comme décrit ci-dessus représente l'intégralité du capital social de la Société.

III. L'Associé Unique peut donc valablement délibérer sur les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale de chaque part sociale du capital social leur valeur nominale actuelle de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) à une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune et par conséquent, d'émettre 12.400 (douze mille quatre cents) nouvelles parts sociales lesquelles sont intégralement allouées à l'Associé Unique, de sorte que le capital social de la Société est maintenant représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, toutes souscrites par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 7.033.590.- (sept millions trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) au montant de EUR 7.046.090.- (sept millions quarante-six mille quatre-vingt-dix euros) par la création et l'émission de 7.033.590 (sept millions trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par l'Associé Unique pour un montant de EUR 7.033.590.- (sept millions trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) et libérées par un apport en nature consistant en la participation que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la société suivante:

Outil Pôle, une société par actions simplifiée soumise aux lois française, ayant son siège social au 3, rue Sigmund Freud, F-69120, Vaulx-en-Velin et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 538 048 836 (OP);

dans le but de l'apport, l'Associé Unique souhaite apporter à la Société 3.136.296 (trois millions cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-seize) actions de OP (l'Apport), représentant 100% de son capital social.

Preuve de l'existence et de la valeur de cet Apport a été donnée au notaire par:

a. le registre d'actionnaire de OP attestant que l'Associé Unique est le propriétaire des actions OP apportées; et

b. le procès-verbal du conseil de gérance de la Société en date du 24 novembre 2014 qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur de l'Apport en nature fait par l'Associé Unique est au moins égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales.

L'Associé Unique, précité et représenté comme susmentionné, a déclaré qu'il est le détenteur et propriétaire unique de l'Apport, que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de

l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions mentionnées ci-dessus, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 7.046.090.- (sept millions quarante-six mille quatre-vingt-dix euros), représenté par 7.046.090 (sept millions quarante-six mille quatre-vingt-dix) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social autorisé de la Société d'un montant de EUR 90.000.000.- (quatre-vingt-dix millions euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000.- (dix millions euros) au montant de EUR 100.000.000.- (cent millions euros).

Cinquième résolution

En conséquence de la première et quatrième résolutions, le premier paragraphe de l'article 5.3. des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.3.** En plus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé au jour de cette assemblée à EUR 100.000.000 (cent millions euros) représenté par 100.000.000 (cent millions) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à quatre mille euros (EUR 4.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56180. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194869/170.

(140217655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Liusol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.683.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2014

1. La liquidation de la société LIUSOL INTERNATIONAL S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS S.à.r.l.

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014195178/17.

(140217400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Etablissements J.P. Rinnen & Fils Clervaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 91.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014194926/10.

(140217699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Premium Select Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.658.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt Frau Franziska Dirrheimer, geb. am 18.05.1988 in München Deutschland, Anschrift Boschetsrieder Strasse 67 in 81379 München, Herrn Eirvin Knox, geb. am 28.05.1946 in Oklahoma USA, Anschrift Country Club Lane 942 in 95476 Sonoma Kalifornien und Herrn Renato Viero, geb. am 21.10.1979 in Marostica Italien, Anschrift Rue Albert Borschette 4a in 1246 Luxembourg, unter Vorbehalt der Zustimmung des CSSF, ab dem 17.03.2014 zum Verwaltungsrat der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2017 zu ernennen.
Luxembourg, den 17.03.2014.

Référence de publication: 2014195384/13.

(140217719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

BR Dial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.367.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 novembre 2014

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le nombre de gérants de la Société a augmenté de trois à quatre.
2. Madame Florence Joubert, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 24 novembre.
3. Madame Yasmina Halimanovic, née le 30 novembre 1977 à Sarajevo, Bosnie-Herzégovine demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 24 novembre 2014 pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume Uni et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 24 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Alexis Gisselbrecht - gérant
- Yasmina Halimanovic - gérante
- Joel Davidson - gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour BR Dial S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2014194763/29.

(140217186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.
